

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La France doit saisir dès maintenant les opportunités de cofinancement offertes par l'Union européenne en matière d'infrastructures

Paris, jeudi 21 novembre 2013 - Le cadre financier pluriannuel pour la période 2014-2020 vient d'être approuvé. Il comporte un instrument financier permettant de cofinancer les infrastructures de transport, d'énergie et de télécommunications qui présentent un intérêt à l'échelle de l'Union européenne. Près de 23,2 milliards seront alloués au secteur des transports dans le but d'améliorer les connexions transfrontalières et d'éliminer les goulets d'étranglement.

Cette adoption clôt une période de négociations dans laquelle la FNTP a notamment milité pour :

- une enveloppe ambitieuse du futur instrument européen pour répondre à l'ampleur des besoins (la Commission estime les besoins d'investissement dans le domaine des transports à 500 milliards d'euros pour l'ensemble du réseau transeuropéen de transport pour la période 2014-2020),
- un taux de cofinancement important pour les sections transfrontalières de façon à permettre la réalisation des grands projets d'intérêt européen,
- l'instauration de délais clairement identifiables pour achever les grands projets, de façon à optimiser et de garantir la mise en œuvre effective des fonds européens.

Au moment où la France et l'Italie confirment leur volonté d'engager définitivement le projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin grâce au soutien financier de l'Union européenne, la FNTP réaffirme la nécessité de mobiliser, à l'échelle nationale, des contreparties financières suffisantes et lisibles pour bénéficier de ce nouvel instrument financier. Or, le report de l'écotaxe jusqu'à la remise à plat de la fiscalité compromet la capacité de l'Etat à boucler le financement des projets d'infrastructures d'intérêt européen. Il s'agit pourtant de profiter pleinement des nouvelles opportunités de cofinancement offertes par l'Union européenne dont la contribution à la réalisation des sections transfrontalières pourra s'élever jusqu'à 40% du montant des travaux.

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses [20 Fédérations Régionales](#), 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes.

Pour en savoir plus : www.fntp.fr - www.on-n-arrete-pas-le-futur.fr - www.metiers-tp.com  [@fntp_info](https://twitter.com/fntp_info)

Contact presse : Jean-Christophe Goux-Reverchon - Tél. : 01.44.13.31.15 / Mail : gouxreverchonjc@fntp.fr